

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 65 (1939)
Heft: 22

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

c) La locomotive n° 1 du chemin de fer de Vitznau au Rigi a été transportée sur un chariot CFF de Vitznau à l'Exposition de Zurich¹.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

1. *Chariots DR et historique.*
 - a) Dr-Ing. Culemeyer : « Die Eisenbahn ins Haus ». Otto Elsner Verlagsgesellschaft Berlin, Wien, Leipzig, 1939.
 - b) Zeitung des Vereines Mitteleuropäischer Eisenbahnverwaltungen, 16 oct. 1933.
 - c) « Die Reichsbahn », organe officiel de la DR. 28 fév. 1933 ; 2 mai 1934 ; 3 oct. 1934 ; 13 fév. 1935 ; 6 oct. 1937 ; 18 janv. 1939.
 - d) « Schweizerische Bauzeitung », 15 juin 1935.
 - e) Organ für die Fortschritte des Eisenbahnwesens. 1^{er} mai 1934 ; 10 avril 1935 ; 1^{er} août 1935.
 - f) « Verkehrstechnische Woche », 12 oct. 1938 (tracteur 180 CV).
 - g) « Le Génie Civil », 4 mars 1939.
 - h) « Glasers Annalen », 15 sept. et 1^{er} nov. 1936.
2. *Chariots FS.*
 - a) « Rivista tecnica delle Ferrovie Italiane », 15 juin 1935.
 - b) « La tecnica professionale », nov. 1938.
3. *Chariots CFF.*
 - a) « Bulletin CFF », nos 7 et 11, 1938.
 - b) « L'autocamion », 10 oct. 1938.
 - c) « Schweizerische Bauzeitung », 15 juillet 1939.
4. *Divers.*
 - a) Zeitung des Vereines Mitteleuropäischer Eisenbahnverwaltungen, 7 avril 1932.
 - b) « Schweizerische Bauzeitung », 15 juin 1935.
 - c) « L'Autocamion », 10 janv. 1938.
 - d) « Les Chemins de fer et les Tramways », oct. 1930, p. 174.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

1939

VIII^e Concours de la Fondation Geiser.²

Jugement du jury.

Le jury s'est réuni le lundi 28 août 1939, au Secrétariat de la S. I. A. à Zurich, pour le jugement des travaux des concurrents. Tous les membres assistaient à la séance.

Les quinze travaux suivants sont parvenus dans les délais au Secrétariat de la S. I. A. :

1.	Chiffre 765544	en allemand	17 pages
2.	» 797979	»	5 »
3.	» 481291	»	8 »
4.	» 012210	»	6 »
5.	» 424636	»	10 »
6.	» 123456	»	14 »
7.	» 539723	»	28 »
8.	» 274563	»	5 »
9.	» 918273	»	24 »
10.	» 111222	»	19 »
11.	» 333333	en français	20 »
12.	» 725314	»	25 »
13.	» 123456 II	en allemand	18 »
14.	» 111117	en français	8 »
15.	» 494949	en allemand	28 »

¹ Voir « Schweizerische Bauzeitung », tome 113, page 187.

² Le *Bulletin technique* du 6 mai 1939 donne à la page 122 le programme de ce concours, dont le sujet était : *Problèmes actuels des concours d'architecture* (Réd.).

Les enveloppes cachetées sont conservées au Secrétariat de la S. I. A. pour être ouvertes lors de l'Assemblée générale de la S. I. A. le 10 septembre 1939.

Les travaux présentés ont circulé entre les membres du jury, de sorte qu'il peut être procédé immédiatement à leur critique.

Au cours d'une première discussion, le jury examine l'impression générale des divers travaux et la portée des propositions présentées.

Puis, après une critique de chaque ouvrage, ceux-ci sont répartis en deux groupes.

Le *premier groupe* comprend les travaux qui ne peuvent entrer en considération pour une récompense. Ce sont les travaux Nos 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10, 13 soit au total 8 travaux. Les exposés du problème des concours, tels qu'ils y sont présentés ne sont pas faux en eux-mêmes : mais ils ne disent rien qui soit nouveau et n'apportent rien de substantiel à la solution du problème. Les suggestions sont rares ou présentées de façon moins claire et moins pratique que les suggestions identiques ou analogues des autres travaux.

Aucun travail n'a été écarté du fait de propositions ne rencontrant pas l'approbation du jury. Au contraire, de semblables propositions se rencontrent également dans les travaux récompensés.

Dans le *deuxième groupe* sont retenus pour un jugement détaillé les travaux Nos 1, 6, 7, 11, 12, 14, 15.

La critique de ces sept travaux est faite de la façon suivante :

N° 1. Chiffre 765544, en allemand, 17 pages.

L'auteur est d'avis que les nombreux cas d'infraction signalés dans les concours de ces dernières années sont dus à la crise : que les « Principes » sont bons en eux-mêmes et qu'il n'y a aucun motif d'y rien changer d'essentiel : que, par contre, quelques mesures sont nécessaires tant que dure la crise. C'est ainsi qu'il préconise davantage de concours et davantage de concours suisses : pour endiguer le surnombre des projets, le concours à deux degrés doit être appliqué dans une plus large mesure.

La partie du problème qui est ici traitée est bien exposée. Les propositions sont faciles à mettre en pratique bien qu'il faille remarquer que le concours à deux degrés n'est pas propre à tous les objets.

Ce travail n'apporte, dans ses conclusions, rien de ce qu'en faisait présumer la lecture.

N° 6. Chiffre 123456, en allemand, 14 pages.

Ce travail est présenté sous forme de dialogue, ce qui demande une certaine adresse verbale. Cet effort doit être reconnu, même s'il ne répond pas à toutes les exigences. Le jury approuve le souhait d'un nombre plus grand de concours, de concours généraux surtout, ainsi que le vœu que soient abandonnées les mesures arbitraires tendant, ces derniers temps, à restreindre la participation aux concours. Il manque cependant toutes les indications permettant d'éviter l'affluence des projets.

La corrélation établie entre le droit à la participation et le titre d'architecte est dangereuse : d'une part, la protection du titre n'est guère réglée aujourd'hui, d'autre part, cette proposition ferait surgir une nouvelle vague d'oppositions.

La proposition d'une instance centrale pour tous les concours n'est pas faite assez en détail pour qu'on puisse se rendre compte de sa portée pratique.

Le nouveau système de désignation du jury par un vote des concurrents est à éviter. Nulle autorité ne s'y rallierait volontiers. Sa réalisation est très difficile. De plus, la masse des concurrents ne représente pas forcément une élite.

N° 7. Chiffre 539723, en allemand, 28 pages.

Ce travail consciencieux fait l'effort, non seulement de justifier ses propositions, mais encore d'en donner une rédaction nouvelle. Les anciens textes des « Principes » et de la « Notice annexe » sont mis en évidence. Voici quelques propositions intéressantes : durée de l'établissement identique pour tous ; conception plus large des droits de participation ; règles pour la déclaration du nom des collaborateurs ; introduction des mentions pour les lauréats. La portée de ces propositions est cependant minime.

La proposition de normes pour une présentation uniforme cherche à protéger l'anonymat. Son application rencontrerait de grandes difficultés.

N° 11. Chiffre 333333, en français, 20 pages.

Ce travail avec son nouveau texte de « Principes », est analogue au précédent. Le style est bon. Par contre, les anciens et les nouveaux textes sont mélangés, ce qui rend difficile l'appréciation. De bonnes propositions ont été faites : publication annuelle, dans une brochure, de tous les projets primés dans les concours d'architecture ; création de listes de spécialistes se tenant à la disposition du maître de l'ouvrage ou du jury ; introduction des mentions pour les lauréats.

La proposition de créer des commissions cantonales des concours, avec des pouvoirs largement étendus est intéressante, mais la répartition du pays en cantons d'importance très inégale fait mettre en doute sa portée pratique. Il semble également dangereux de compartimenter ainsi les compétences dans ce domaine. De plus, la présente proposition empiète sur les compétences des autorités législatives.

N° 12. Chiffre 725314, en français, 25 pages.

Ce travail très fouillé, contient une foule de remarques et de suggestions d'un grand intérêt. Les problèmes sont présentés dans un style rapide et vus d'assez haut. La proposition de créer un office central et une instance de recours et d'attribuer pour cela des pouvoirs plus larges à l'actuelle commission des concours est pleine d'intérêt. A l'encontre des propositions analogues formulées par d'autres travaux, elle a le mérite d'être facile à mettre en pratique. Une partie du jury prend, en principe, position contre cette instance de recours, sans pour cela méconnaître la valeur de l'avis émis.

N° 14. Chiffre IIIII7, en français, 8 pages.

Ce travail est analogue au N° 1 et amène à des conclusions identiques. La présentation et le style sont bons. Le travail insiste tout particulièrement sur le concours à deux degrés. Les raisons avancées sont les mêmes que dans le travail N° 1. Le postulat demandant pour les Suisses de l'étranger d'être plus régulièrement admis à prendre part aux concours mérite toute l'attention.

N° 15. Chiffre 494949, en allemand, 28 pages.

Ce travail est fait avec le plus grand soin et dans un bon style. L'auteur entreprend l'étude systématique des concours de ces dix dernières années et se donne la peine d'en faire ressortir les caractéristiques par une représentation graphique.

Le vœu en faveur d'un plus grand nombre de concours et d'une moins sévère restriction des conditions de participation se retrouve dans ce travail. Une proposition pour l'élargissement des compétences de la Commission des concours est présentée d'une manière analogue au travail N° 12. On confierait à cette commission une mission de propagande en faveur des concours.

Voici quelques propositions intéressantes qui ne se trouvent que dans ce travail : publication annuelle dans la *Schweizerische Bauzeitung* d'une statistique des concours : élaboration par la S. I. A. d'un questionnaire à tous les inté-

ressés pour recueillir d'autres critiques et d'autres suggestions ; appel d'assistants dans les jurys ; collaboration lors du jugement entre les membres du jury et les auteurs des projets les mieux classés. Il faut observer cependant que l'application de cette dernière proposition aurait la conséquence de supprimer l'anonymat lors du jugement définitif.

* * *

Parmi les travaux retenus par le jury, il n'en est aucun qui soit assez marquant pour justifier l'attribution d'un premier prix. La liberté laissée aux concurrents dans la manière de traiter le sujet rend également le classement difficile. Le jury décide en conséquence d'établir trois rangs de classement. Les projets à égalité de rang seront mentionnés dans l'ordre numérique.

1 ^{er} rang :	Nos 41, 12, 15
2 ^e » :	» 7, 14
3 ^e » :	» 1, 6.

La somme de fr. 1800.— mise à disposition du jury est portée à fr. 1850.— et répartie ainsi qu'il suit :

1 ^{er} rang :	3 prix de fr. 350.— = fr. 1050.—
2 ^e » :	2 » » 250.— = » 500.—
3 ^e » :	2 » » 150.— = » 300.—
Total fr. 1850.—	

L'ouverture des enveloppes aura lieu lors de l'Assemblée générale de la S. I. A., le 10 septembre 1939¹.

Conclusions du jury.

1. Il découle de l'unanimité des travaux que les « Principes » et la « Notice annexe » sont bons en eux-mêmes, qu'ils dénotent une conception élevée des concours et qu'ils n'auraient besoin, en des temps normaux, d'aucune modification importante. Les compléments et modifications proposés, la réunion des deux textes en une seule ordonnance, ne sont que des questions de détails. En cas de strict respect des « Principes » par les organisateurs, par les concurrents et par les jurys, aucune infraction ne devrait avoir lieu.

2. Le vœu en faveur d'un plus grand nombre de concours, particulièrement de concours suisses et de l'abandon des restrictions dans les conditions de participation est émis dans la grande généralité des travaux. Il est appuyé par le jury.

3. La demande de recourir dans une plus large mesure aux concours à deux degrés, prévus par les « Principes » mais presque jamais usités est à encourager.

4. A côté d'excellentes suggestions, les travaux présentés contiennent des propositions et des considérations qui doivent être écartées. Ce sont, en particulier, toutes celles qui, empiétant sur les compétences des autorités législatives, prétendent émettre des prescriptions impératives.

5. Une série de projets demande la création d'une instance centrale des concours en Suisse, avec des pouvoirs étendus allant jusqu'à ceux d'une instance de recours placée au-dessus des jurys. Cette demande est à examiner avec le plus grand sérieux. Certes l'actuelle commission des concours serait mieux qu'une autre instance propre à cette tâche. Cependant, abstraction faite du principe même qui est, à lui seul, un vaste problème, il existe, dans l'application des difficultés considérables qui ne sont pas à sous-estimer. Un surcroît de travail illimité ne peut, par exemple être imposé aux membres de

¹ Cette assemblée ayant été renvoyée à une date indéterminée, c'est le comité central de la Société suisse des ingénieurs et architectes qui a procédé à l'ouverture des enveloppes. Les noms des auteurs des travaux classés en premier, second et troisième rang ont été donnés à notre numéro du 21 octobre 1939. (Réd.).

cette commission dont la fonction n'est qu'honorifique. Une collaboration du Secrétariat serait indispensable.

6. Même dans le cas où des améliorations diverses dans l'état des concours seraient obtenues par l'application de quelques-unes des mesures ci-dessus, le travail du jury n'en restera pas moins toujours au premier plan. C'est de lui que dépend avant tout le succès d'un concours. Aussi est-il à regretter qu'aucun des travaux présentés ne se soit occupé spécialement du jury, de ses méthodes de travail, de l'analyse systématique des projets, de la possibilité de publier cette analyse dans le rapport du jury. Quelques indications sont données dans un ou deux travaux. Mais on ne trouve nulle part un exposé complet qui pourrait servir aux membres du jury de ligne de conduite impérative.

Zurich, le 28 août 1939.

Pour le jury :

Le président : F. BRÄUNING.

Rapport de gestion pour l'année 1938.

1. Etat des membres.

Le nombre total de nos membres s'est élevé de 2505, à fin 1937, à 2603, à fin 1938. En regard des 151 admissions, nous avons dû enregistrer 11 démissions et 42 décès. L'accroissement atteint ainsi 98 membres. Notre effectif total de 2603 membres comprend 9 honoraires, 148 membres isolés, 2258 membres au-dessus de trente ans et 188 en dessous.

Nous avons perdu par décès un membre honoraire et douze émérites. Voici la liste de nos collègues défunts :

<i>Affeltranger Ernst</i>	ingénieur	Frauenfeld	
<i>Andrey Louis</i>	géomètre	Bulle	
<i>Baumgart Ernst</i>	architecte	Berne	émérite
<i>Behn-Eschenburg H. Dr</i>	ingénieur	Küssnacht	honoraire
<i>Brenner Albert</i>	architecte	Frauenfeld	émérite
<i>Bridler Otto</i>	architecte	Winterthur	émérite
<i>Brönnimann Arnold</i>	architecte	Berne	
<i>Brupbacher Heinrich</i>	ingénieur	Zurich	
<i>Butticaz Constant</i>	ingénieur	Lausanne	émérite
<i>Cuénod Edouard</i>	ingénieur	Genève	
<i>Ellgass Georges</i>	ingénieur	Yverdon	
<i>Flegenheimer Julien</i>	architecte	Genève	
<i>Gams Edmund</i>	ingénieur	Zurich	émérite
<i>Grütter Karl</i>	ingénieur	Samaden	
<i>de Haller Charles</i>	ingénieur	Genève	émérite
<i>Hilgard K. Emil</i>	ingénieur	Zurich	émérite
<i>Kuhn Max</i>	architecte	Spiez	
<i>Kuoni Otto</i>	ingénieur	Coire	émérite
<i>Maggi Antonio Dr</i>	ingénieur	Mendrisio	
<i>Meyer Fritz</i>	ingénieur	Davos	
<i>Müller Joh.-Jak.</i>	ingénieur	Bâle	
<i>Munzinger Werner</i>	ingénieur	Emmenbrücke	
<i>Neukomm Hermann</i>	architecte	Bâle	
<i>Nicod Henri</i>	ingénieur	Lausanne	émérite
<i>Ostertag Paul, Anc. Dir.</i>	ingénieur	Winterthur	émérite
<i>Osterwalder Julius</i>	ingénieur	Aarau	
<i>Paillard Ernest</i>	ingénieur	Sainte-Croix	
<i>Recordon Benjamin, anc. prof.</i>	architecte	Vevey	émérite
<i>Rhöthlisberger Emil</i>	géomètre	Berne	émérite
<i>Schmid Emil</i>	architecte	Berne	
<i>Stauder Walter</i>	ingénieur	Saint-Gall	
<i>Stockmann J.-W.</i>	ingénieur	Sarnen	
<i>Storrer Georg</i>	ingénieur	Zurich	
<i>Tamm Eugen</i>	architecte	Bâle	
<i>Tzaut Alfred, Dr h. c.</i>	ingénieur	Lucerne	
<i>Walliser Hermann</i>	architecte	Berne	
<i>Wältli Marcel</i>	ingénieur	Lausanne	
<i>Wegener Heinrich</i>	ingénieur	Meggen/Lucerne	
<i>Weingart Paul</i>	ingénieur	Klosters	
<i>Wiki Eduard</i>	ingénieur	Lucerne	
<i>Wild Paul</i>	ingénieur	Coire	
<i>de Wurstemberger Rod., Dr</i>	ingénieur	Genève	

La SIA en conservera un souvenir respectueux.

2. Comité central.

Les affaires courantes ont été traitées au cours de six séances plénières, à Bâle, Lausanne et Zurich, et dans diverses conférences de délégations du comité. Une série de questions, principalement des demandes d'admission, ont été résolues par voie de circulation.

Les *comptes de 1937* et le *budget pour 1938* ont été examinés par le Comité central et contrôlés par les réviseurs des comptes; les délégués les ont approuvés ensuite par correspondance. La cotisation annuelle a été maintenue à son niveau actuel de 12 fr.

Commissions. M. Steiner, ingénieur municipal, a accepté de présider la *commission des canalisations*, qui doit mener à chef les normes y relatives, en préparation depuis des années.

La *commission du coup de bélier et des pertes de charge* a fait, sous la direction des professeurs Dubs et Meyer-Peter, une série de mesures intéressantes sur divers ouvrages. Le cours des études a montré l'avantage d'une extension du programme de mesures, ce qu'on a pu réaliser grâce à l'appui du Fonds du Jubilé de l'Ecole polytechnique, de la Fondation nationale et de la Centrale suisse pour la création de possibilités de travail; le premier budget, de 50 000 fr., a ainsi pu être augmenté à 74 000 fr.

La présidence de la *commission de l'Exposition nationale* a été confiée à M. Hippenmeier, architecte. La participation de la SIA à la manifestation nationale a donné beaucoup de travail au Comité central. Il fallait en effet affirmer, dans le cadre de l'Exposition, l'importance de notre société comme organisation des professions techniques suisses de formation universitaire. C'est d'abord la section « Construire », dont on a prévu la division en trois groupes: urbanisme, activité des sociétés SIA et FAS, travail professionnel des architectes et des ingénieurs civils, mécaniciens et électriciens. Puis, sur proposition de M. Meili, directeur, il a été décidé de participer à la représentation de l'activité technique dans la section « Patrie ». La question financière fut alors réservée à une conférence des présidents, à faire suivre d'une votation par correspondance des délégués.

Le Comité central a étudié également, avec sa commission, le problème de la *Maison des ingénieurs et des architectes*. Ses efforts en vue de trouver à Zurich l'emplacement adéquat n'ont malheureusement pas donné, jusqu'ici, les résultats espérés.

Quelques *Conseils d'honneur* de sections ont eu à exercer leur activité durant l'année du rapport; le *Conseil suisse d'honneur* a examiné des recours. Les conseils remplissent leur rôle et soutiennent efficacement le Comité central par leur action. Le conseil suisse devra se compléter ensuite du décès de M. Savary, ingénieur, et de l'appel de M. Truniger, architecte, au Comité central; la prochaine Assemblée des délégués, en 1939, aura donc à procéder aux élections complémentaires nécessaires.

Le problème de la *Création de possibilités de travail* a demandé une attention continue entre autres par la collaboration aux travaux de la Commission paritaire du canton de Zurich.

M. P. Vischer, ancien président central, s'est tenu à disposition la *C. C.* pour collaborer aux travaux de la commission pour la *protection des titres*; il a pris part à diverses négociations. L'entente n'a toutefois pas encore pu se réaliser malgré les conférences tenues entre les représentants des sociétés de l'Union — SIA, BSA et ASIC — et ceux de l'Union suisse des techniciens. D'accord avec l'Office fédéral pour l'industrie, les métiers et le travail, la SIA a déposé à fin novembre le projet de règlement d'examen pour l'obtention du titre

« Ingénieur » ou « Architecte ». Le délai légal d'intervention est échu à la fin de l'année du rapport. Des oppositions ont été formulées ; la communauté devra y répondre, mais, avant tout, s'efforcer de trouver un terrain d'entente avec l'industrie des machines.

Sur proposition de M. le directeur G. Lorenz, à Thusis, a été créée une *commission d'étude des produits de la benzine*, à laquelle participent, à côté de la SIA, les associations intéressées : Union des centrales électriques suisses, Association suisse pour l'aménagement des eaux et Société d'étude pour l'utilisation des réserves minières suisses. La Commission s'est vouée à l'étude des moyens, anciens et nouveaux, d'alimenter le pays et son armée en combustibles pour force motrice ; elle a pour but d'organiser l'utilisation rationnelle des forces hydrauliques du pays, et des gisements de matières premières minérales, et éventuellement leur recherche. Les associations prénommées ont fait une demande collective de crédit au Département fédéral de l'économie publique, qui a laissé prévoir son appui.

Le Comité central a nommé M. E. Rentsch, architecte à Bâle, membre de la *commission des concours*, où il remplacera M. Rybi architecte, appelé à la présidence du Conseil suisse d'honneur.

Cours. Le Comité central et la Commission des cours ont mis un soin particulier à la préparation du *Cours sur l'acoustique dans le bâtiment* (3-5 mars 1938) ; ils se sont assurés à cet effet la collaboration de spécialistes, venus aussi de l'étranger. Les participants ont été unanimes à reconnaître le plein succès de ces leçons.

Le Comité central a collaboré aussi à la réalisation du cours de *Mécanique des sols*, qui a eu lieu à l'Ecole polytechnique du 28 au 31 mars. Organisé par l'Institut de géophysique de l'EPF, ce cours jouissait de l'appui de notre Société, de l'Union suisse des professionnels de la route et de l'Association suisse pour l'aménagement des eaux. Sa réussite complète a dispensé la SIA de toute contribution financière.

Le *Cours de géotechnique*, institué à Lausanne en avril 1938 par le Laboratoire de géotechnique de l'Ecole d'ingénieurs, a bouclé ses comptes par un léger déficit, au sujet duquel le Comité central a été saisi d'une requête.

La Section zurichoise ZIA a demandé qu'on étudie la possibilité d'un *Cours de béton armé pour les techniciens du bâtiment* ; le Comité central a examiné le problème sous ses divers aspects. Il a négocié avec l'Union des ingénieurs du béton armé du canton de Zurich, avec le Service technique suisse de placement et avec l'Office fédéral pour l'industrie, les métiers et le travail. Ce dernier s'est déclaré d'accord avec le principe d'une subvention, mais à condition d'une participation de douze participants au moins. Une première circulaire adressée aux bureaux d'ingénieurs de Zurich a conclu malheureusement par la négative. Le Comité central insistera à nouveau auprès des bureaux d'ingénieurs pour obtenir leur collaboration efficace.

Le Groupe professionnel des Ponts et Charpentes a institué, en automne 1938, à l'Ecole polytechnique fédérale, un *Cours de répétition de la statique du bâtiment* ; il s'était assuré pour cela l'appui du Comité central et de la Commission des cours, avec la collaboration du secrétariat. Ce cours a eu un grand succès.

L'Office fédéral pour l'industrie, les métiers et le travail a soumis au Comité central, pour étude et approbation, un *Règlement d'examen pour les apprentis des professions du bâtiment*. Nantis de ces propositions par une circulaire, les sections ont fait une série de remarques, que l'Office fédéral examinera d'entente avec notre société.

Après le vote du *Code pénal*, quelques-uns de nos membres

se sont informés de l'effet à attendre des lois nouvelles sur l'exercice de nos professions ; nous avons demandé à M. le Dr von Beust d'établir une réponse, que nous avons ensuite communiquée en double exemplaire aux présidents de chaque section.

L'organisation de la prochaine *Assemblée générale*, prévue pour septembre 1939, à l'occasion de l'Exposition nationale, a occupé le Comité central durant l'année du rapport.

M. le professeur Dr A. Rohn a remis au Comité central au commencement de l'année, de la part de l'Ecole dont il préside le Conseil, un *Recueil de travaux de l'Ecole polytechnique fédérale, établi à l'occasion du centenaire de la SIA*. Cet admirable ouvrage a été donné à chacun des membres de notre Société, resserrant ainsi les liens qui existent entre notre haute Ecole technique nationale et chacun de nos collègues. Ce livre richement illustré, de plus de 140 pages, a été accueilli chaleureusement par ses destinataires. M. le professeur Dr Bäschlin, recteur, en écrit l'introduction par une étude de la recherche scientifique à l'Ecole polytechnique. Les très intéressants articles, qui forment le corps de l'ouvrage, ont été écrits par les professeurs de diverses sections. Au nom de nos membres, le Comité central remercie sincèrement l'Ecole polytechnique de son don magnifique.

3. Conférence des Présidents.

La 23^e conférence des présidents a, le 1^{er} octobre 1938 à Zurich, commencé par orienter les assistants sur les perspectives offertes à nos efforts en vue de la protection des titres et sur les dispositions prévues à cet effet dans l'avenir.

Mais l'objet principal du débat concernait la participation de notre société à l'Exposition nationale, et la couverture des frais afférents. M. H. Næf, architecte, retraça les mesures générales envisagées d'accord avec le BSA ; il indiqua la distribution prévue en groupes, et indiqua leurs conducteurs responsables. Sur désir de M. Meili, directeur, on examina ensuite la participation de la SIA dans la section « Patrie ». Les frais de la participation commune incomberont par parts égales à la Centrale suisse pour la création de travail, au BSA et à la SIA ; notre société aura en outre à supporter la charge de sa participation individuelle à la section « Patrie ». M. Peter, architecte cantonal, et M. Meili, architecte, qui ont assisté à cette conférence pour en exposer le thème, ont insisté sur la signification de l'Exposition et sur celle de la participation de la SIA ; on y voit un moyen de manifester les liens qui unissent la culture intellectuelle et les réalisations matérielles. Le crédit nécessaire, vingt mille francs, a ensuite été consenti par les sections votant par correspondance ; la caisse centrale se charge de 10 000 fr. et les sections couvriront les autres 10 000 fr. par leurs parts individuelles.

L'année du rapport n'a vu ni assemblée des délégués ni assemblée générale ; les votations nécessaires ont eu lieu par écrit.

4. Secrétariat.

Toujours très sollicité, le Secrétariat voit son activité croître avec le nombre des membres de la société, comme avec l'extension des affaires de normes. La mise au net du résultat des séances du Comité central et des diverses commissions, les préparatifs en vue de l'Exposition nationale, le maintien des relations avec les sections, avec les commissions et avec les membres de la société, ainsi que la correspondance, l'établissement des rapports, des procès-verbaux de séances, etc., tout cela représente un travail considérable et sans cesse grandissant. Nombreuses sont les questions, souvent détaillées, qu'on nous pose relativement à l'interprétation et à

l'application de nos normes et prescriptions ; les autorités et les particuliers tendent de plus en plus à considérer le secrétariat comme un office d'information impartial, pour tout ce qui touche au domaine de la construction, et à l'appeler même à établir des rapports ou des expertises.

La vente des normes et prescriptions a donné les résultats que voici durant l'année du rapport :

Normes : 93 971 ex. allemands et 3804 ex. français et italiens ; prescriptions : 3345 ex. allemands et 931 ex. français et italiens ; au total : 97 316 ex. allemands et 4735 ex. français et italiens contre 97 047 exemplaires allemands et 4715 exemplaires français et italiens en 1937 ; ce qui représente un accroissement de trois pour mille des imprimés allemands et l'équivalence approximative du débit en français et en italien.

L'ouvrage du Burgerhaus s'est enrichi, en 1938, du volume d'extraits « Maisons bourgeoises en Suisse de 1450 à 1830 ».

Les recettes de la vente des normes, qui avaient été de 26 875 fr. 30 en 1937, ont atteint 27 327 fr. 70 au cours de l'année du rapport ; c'est une augmentation d'environ 1 ½ %.

Le mouvement total d'affaires du secrétariat a été d'environ 235 000 fr. en 1938.

Il y correspond un mouvement postal que voici :

environ 420 paquets et 4150 imprimés envoyés contre remboursement ;

environ 150 paquets, 21 500 imprimés et circulaires, et quelque 3200 lettres et cartes expédiés par la poste ordinaire.

La mise au net des nombreux changements d'adresse, en vue de la liste annuelle des membres, demande aussi beaucoup de temps et de peine. La rentrée des cotisations des membres, pour la société centrale, pour la section zurichoise et pour le Groupe professionnel des Ponts et Charpentes, représente un travail d'autant plus long que bien des refus et trop de retardataires viennent encore le compliquer : on doit recharger deux ou trois fois les négligents, sans qu'il soit toujours possible, l'année finie, d'avoir obtenu l'ensemble des versements.

La comptabilité a donné son plein d'activité dans les affaires de normes, l'entreprise de la Maison bourgeoise, la gérance des divers fonds et le compte « Plan et construction » relatif à l'Exposition nationale.

5. Groupes professionnels.

Le Groupe des Ponts et Charpentes a tenu, en 1938, une assemblée principale au printemps, tandis que chaque mois du semestre voyait une conférence relative à des problèmes scientifiques ou pratiques.

Le 22 janvier 1938, M. F. Buhler, directeur à Döttingen, exposa le problème des « Poutres soudées à âme pleine ».

Le 19 février 1938, M. Staub, ingénieur en chef, fit passer en les expliquant les beaux films intitulés « Construction des appontements de Verdon près Bordeaux », « Erection de l'Empire State Building à New York » et « Construction d'un tunnel à automobiles sous l'Escaut, à Anvers ».

L'assemblée principale, le 19 mars 1938, entérina la décision d'étendre le Groupe professionnel aux ingénieurs des constructions en bois ; elle a révisé et complété en conséquence le règlement. Le professeur Dr M. Ritter a fait, à l'occasion de cette assemblée, une communication sur « Dimensions économiques des ouvrages en béton armé ».

Le 30 avril 1938, M. W. Jeannin, ingénieur, a entrepris ses auditeurs du sujet « Vibrations et pompage du béton », en s'accompagnant de projections lumineuses.

Une réunion, préparée à Berne pour le 14 mai 1938, a apporté au Groupe : 1. un exposé de M. Kægi, ingénieur à

Zurich, concernant « l'échafaudage du viaduc des CFF sur l'Aar », et 2. de M. Wachs, ingénieur à Berne, une « Courte orientation sur les travaux de déplacement de la voie ferrée CFF de Wilerfeld à Berne-gare ». Cette séance fut suivie, l'après-midi, d'une visite des chantiers.

Le 18 juin 1938, le Groupe s'est assemblé à Lausanne pour entendre, le matin, une communication de M. le professeur A. Paris sur « Le béton en phase de plasticité », et, l'après-midi, un exposé de trois collègues romands sur « Le nouveau gazomètre de 50 000 m³ des Services industriels de Genève ».

Du 20 au 22 octobre 1938, a eu lieu un « Cours de répétition de la statique des bâtiments », à l'usage des ingénieurs de la pratique. Plus de 150 participants ont suivi les leçons très intéressantes des professeurs Dr Ritter, Dr Stüssi, Jenny et Dr Hofacker.

Le 12 novembre 1938, quatre rapporteurs parlèrent de la construction du pont de Kræzeren, sur la Sitter, près de Saint-Gall. Une visite des chantiers a suivi ces conférences.

La série des séances annuelles s'est terminée le 10 décembre 1938 par une causerie, accompagnée de projections lumineuses, faite par M. Bächtold, ingénieur à Zurich, sur le thème « Causes et significations de la fissuration des ouvrages porteurs en béton armé ».

La Suisse a été représentée, en juin 1938, par trois de nos collègues à l'assemblée des délégués de l'Association internationale des Ponts et Charpentes, à Cracovie.

La Commission, chargée par le Groupe de faire des recherches dans le *Domaine du béton armé précontraint*, a eu plusieurs séances en 1938. M. le professeur Hubner a remis la présidence de la Commission à M. le Dr M. Ritter, professeur, qui a établi, d'entente avec ses collègues, le programme définitif de la première partie des essais. Les recherches préliminaires sont faites par le Laboratoire de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne. On compte disposer, au printemps 1939, des premiers résultats sur lesquels on pourra édifier le programme des essais principaux.

La *Commission de la soudure*, également une émanation du Groupe professionnel, n'avait pas encore pu se constituer définitivement l'an passé. Les membres, chargés de l'étude de cette affaire, ont pris contact avec les autorités et les personnalités intéressées ; les travaux préparatoires, le programme de travail en particulier, ont été ainsi sensiblement avancés.

Le Groupe professionnel a atteint l'effectif de 201 membres au cours de l'année du rapport.

Le *Groupe professionnel des ingénieurs mécaniciens* a été empêché, par diverses causes, de reprendre pour le moment son activité.

6. Concours.

La Commission des concours a dû s'occuper, au cours de l'an dernier, de plusieurs infractions de nos membres contre nos principes et directives ; elle est intervenue à maintes reprises auprès des autorités et des maîtres d'ouvrage en vue d'obtenir une conduite correcte des opérations. Ces mesures ont exigé du président de la Commission des concours bien des discussions, des tractations et des déplacements, avec des délégations de la Commission ou avec le Comité central. Quoique l'activité infatigable de cette Commission, et plus spécialement de son président, n'ait pas toujours été couronnée de succès, ces efforts contribueront certainement à assainir l'organisation et l'exécution des concours dans notre pays. Le Comité central remercie le président et chaque membre de la Commission de leur activité désintéressée.

(A suivre.)

Communiqué du Comité central.

Dans sa séance du 15 juillet 1939 le *Conseil suisse d'honneur* statuant en l'affaire *Schorp* architecte, à Montreux contre *Brugger* architecte, à Lausanne, a décidé de casser le jugement du Conseil d'honneur Vaud-Valais-Genève du 8 mars 1939. Le Comité central sur proposition du Conseil suisse d'honneur inflige un blâme sévère à M. *Brugger* architecte pour son attitude incorrecte vis-à-vis de M. *Schorp* dans une affaire pour laquelle ils étaient associés. Les frais de la procédure sont à la charge de M. *Brugger*.

Zurich, le 16 octobre 1939.

Le Comité central.

NÉCROLOGIE

Henri Cuénod, ingénieur.

La mort subite de *Henri Cuénod*, survenue il y a quelques semaines à Beyrouth, a consterné ses nombreux amis.

Henri Cuénod a fait ses études à l'École d'ingénieurs de Lausanne, où il obtint son diplôme en 1902. Tous ceux qui l'ont connu à cette époque n'oublieront jamais ce camarade si ouvert, si calme, si bon, toujours obligeant et modeste.

Peu après sa sortie de l'École, il est appelé à Ekaterinoslav, en Russie méridionale, dans une entreprise française s'occupant d'installations en ciment armé. Il y acquit une grande pratique et devint, dans cette partie, un des meilleurs ingénieurs de Russie. Peu d'années après, il s'établit à son compte et son bureau, grâce à sa conscience professionnelle et à son honnêteté devint bientôt un des plus estimés du pays. Les chemins de fer russes lui firent rapidement confiance et, du nord au sud, on peut trouver des ouvrages importants construits par notre compatriote.

En 1919, les événements politiques l'obligèrent au départ, abandonnant le fruit de tant d'années de travail.

Mais *Henri Cuénod* était un caractère et pas une minute le découragement ne s'empara de lui. De retour au pays, il fut chargé par la Croix-Rouge, puis par la S. D. N. de diverses missions de confiance. Il s'acquitta de toutes ces tâches avec tact et dévouement, rendant d'immenses services et soulageant bien des misères. A *Riga*, il organisa l'échange des prisonniers de guerre entre la Russie et les pays centraux. A *Changhai*, il eut à s'occuper des internés Russes en Chine. Enfin, ces dernières années, il était à *Beyrouth*, dirigeant l'établissement des réfugiés Arméniens. C'est là que la mort vint le surprendre, en pleine activité, loin de sa famille, de ses amis et de son pays, où il avait toujours rêvé pouvoir finir ses jours.

J. M.

DIVERS

Examens fédéraux d'entrepreneurs.

Le Secrétariat central de la Société suisse des entrepreneurs (Zurich 2, Beethovenstrasse 38) communique qu'un renvoi de la prochaine session ordinaire d'examen (janvier-février-mars 1940) est envisagé, vu les circonstances. Il invite cependant les personnes qui auraient un intérêt à passer leur examen de maîtrise en 1940, à lui faire parvenir, au plus tôt, leur inscription provisoire, par simple lettre. Une décision définitive sera prise sur la base des résultats de cette enquête.

BIBLIOGRAPHIE

Répertoire des normes V. S. M. Normes de la *Société suisse des constructeurs de machines*, édité par le bureau des normes V. S. M., Lavaterstrasse 11, Zurich 2, 1939. Prix : 1 fr. 80.

On trouve dans ce petit opuscule de septante pages l'énumération complète des normes établies à ce jour par le bureau constitué à cet effet par la *Société suisse des constructeurs de machines*.

Il permet de se rendre compte instantanément dans quels domaines la normalisation a progressé ces dernières années et donne pour chaque groupe : Normes fondamentales générales, matières premières, produits semi-manufacturés, éléments de construction, éléments généraux de machines, organes de commande, canalisations, tuyauteries, robinetterie, électrotechnique, machines-outils, outillage, appareils de levage, distribution d'eau et de gaz, dispositif de combustion, outillage de mesure, instruments enregistreurs et de mesure, la liste des imprimés en vente ou en préparation et les numéros d'ordre par lesquels ils sont désignés et qu'il faut indiquer pour les commander.

Cette brochure vient compléter heureusement les éditions précédentes de la même publication. Elle trouvera sa place dans la collection des aide-mémoires de tout atelier, bureau technique ou de dessin de la branche mécanique.



ZURICH, Tiefenhöfe 11 - Tél. 35.426. - Télégramme: INGÉNIEUR ZURICH.

Gratuit pour les employeurs. — Fr. 2.— d'inscription (valable pour 3 mois) pour ceux qui cherchent un emploi. Ces derniers sont priés de bien vouloir demander la formule d'inscription du S. T. S. Les renseignements concernant les emplois publiés et la transmission des offres n'ont lieu que pour les inscrits au S. T. S.

Emplois vacants :

Section mécanique :

1043. Quelques *ingénieurs* et *techniciens mécaniciens*. Ateliers de construction de Suisse orientale.
1045. Plusieurs *ingénieurs-mécaniciens*, *techniciens-mécaniciens* et *dessinateurs-mécaniciens*, machines-outils. Bureau d'ingénieur, Zurich.
1047. *Technicien-électricien* ou *radio-technicien*, dépannages, réparations et montages d'appareils radio. Suisse orientale.
1057. *Technicien*, machines de précision. Ateliers mécaniques de Suisse romande.
1059. *Ingénieur-mécanicien* diplômé, éventuellement *technicien-mécanicien*, si possible candidat ayant la pratique de l'enseignement et les qualités requises pour se charger des cours d'une école d'ingénieurs du Chili dans les branches suivantes : mécanique générale, surtout moteurs à explosion, machines à vapeur, turbines, etc. De préférence candidat connaissant la langue espagnole. Contrat de 4 ans. Frais de voyage payés. Offres sur formulaires S. T. S. pour courrier aérien.
1063. *Plusieurs constructeurs*, *techniciens* et *dessinateurs*. Fabrique de machines en Suisse orientale.
1065. *Technicien* ou *dessinateur-mécanicien*, bureau de construction d'une fabrique de machines de Suisse centrale.
1069. *Technicien*, éventuellement *ingénieur*. Langues : allemand et français. Fabrique de fours industriels.
1071. *Chimiste* ou *physicien* demandé en qualité d'assistant du chef du service d'essais d'un bureau de brevets. Connaissance parfaite de la langue anglaise indispensable. Age pas au-dessus de 35 ans. Importante entreprise industrielle de Suisse allemande.
1073. Jeune *ingénieur-électricien*, diplômé d'une école technique supérieure et disposant de quelques années de pratique dans l'exploitation des usines électriques. Langues allemande et française indispensables.

1075. *Ingénieur*, *technicien* ou *dessinateur*. Chauffage électrique (fours électriques, bobinages, isolateurs, chaudières, etc.). Suisse romande.

Sont pourvus les numéros : de 1938 : 995 ; de 1939 : 495, 517, 535, 553, 847, 859, 869.

Section bâtiment et génie civil :

1068. *Technicien en génie civil*. Suisse centrale.
1070. Jeune *technicien en génie civil*. Bureau d'ingénieur de Suisse orientale.
1074. Jeune *ingénieur civil*, travaux hydrauliques, corrections de ruisseaux et torrents. Bureau d'ingénieur à Zurich.
1078. *Ingénieur* ou *technicien en génie civil*, construction de routes. Bureau d'ingénieur de Suisse centrale.
1082. Jeune *architecte* ou *technicien architecte*, très habile dessinateur. De même :
Technicien ou *dessinateur-architecte*. Connaissance de l'allemand. Bureau d'architecte du nord-ouest de la Suisse.
1084. *Technicien* ou *dessinateur en constructions métalliques*, ateliers de constructions métalliques de Zurich.
- Sont pourvus les numéros : de 1939 : 482, 644, 734, 762, 860, 890, 956, 988, 1004, 1010, 1042, 1058.